



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-0212-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 02 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre,

le lundi 02 décembre

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 27 novembre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Cécile Gerey, Pascale Besch, Nicolas Jambot, Matthieu Querenet, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : Christelle Bernard à Anh Brun, Marielle Berlioz à Nicolas Jambot, Patrice Fournier à Cécile Gerey.

Absents : Emilie Delwaulle.

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet

OBJET : Comptabilisation des frais d'études restés en attente sur le compte 203 « Frais de recherche et de développement » et abondement du compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »

1- Comptabilisation des frais d'études restés en attente sur le compte 203 « Frais de recherche et de développement »

Matthieu JOLY explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer l'apurement du compte 203 où nous retrouvons des frais d'études et diagnostic pour un montant de 18 000 € et d'abonder les comptes 2131 et 2135 au chapitre 041.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédit	Augmentation crédit	Diminution crédit	Augmentation crédit
Investissement – chapitre 041				
D203-Frais études, recherche et développement			18 000 €	
Total			18 000 €	
Investissement – chapitre 041				
D2131-Bâtiments publics		17 100 €		
D2135-Installations générales, agencements, aménagements des constructions		900 €		
Total		18 000 €		

2- Abondement du compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »

Matthieu JOLY explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'abonder le compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » dont le solde est actuellement de 2992.27 €, d'un montant de 154.64 € afin de pouvoir régler les intérêts bancaires de cette fin d'année qui s'élèvent à 3106.91 €. Il est décidé de

débiter le compte 60621 « Combustibles » qui présente un solde excédentaire en cette fin d'année afin de régulariser le solde du compte 66111.

Désignation	Solde actuel	Dépenses		Nouveau solde
		Diminution crédit	Augmentation crédit	
Fonctionnement – chapitre 66				
D66111-Intérêts réglés à l'échéance	2 952.27 €		154.64 €	
Total				3106.91 €
Fonctionnement – chapitre 011				
D60621-Combustibles	20 912.14 €	154.64 €		
Total				20 757.50 €

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les sommes proposées, approuve les modifications au BP 2024 selon les tableaux.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 (S. Comberousse, V. Luxos, J. Delroise)

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

